RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 11148
Numéro SIREN : 751 754 201
Nom ou dénomination : CO FUND III

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 82832

COFUND III

SAS au capital de 1 000 000 €
9 avenue Victor Hugo à Paris (75016)
751 754 201 RCS Paris

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 25 MAI 2022

Les soussignés :

- Monsieur Alexandre Bibas, né le 6 mars 1993 à Cannes (06400), demeurant 3 rue Magellan à Paris (75008),
- La société CLV, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 29 avenue Hoche à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 795 436, représentée par la société Foncière SAM, sa présidente, elle-même représentée par Monsieur Alexandre Bibas,

Détenant ensemble l'intégralité des 1 000 000 actions composant le capital de la Société ; agissant en qualité de seuls associés de la Société.

Après avoir exposé que :

En vertu de l'article 24.5 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte.

Il est rappelé que suivant acte sous seing privé en date de ce jour, la société Luckyway a cédé l'intégralité des titres qu'elle détenait au capital de la Société, soit 1 000 000 d'actions, à Monsieur Alexandre Bibas et à la société CLV, respectivement à hauteur de 500 000 actions et que Monsieur Michel Bouaziz a démissionné de ses fonctions par lettre en date de ce jour,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes ayant pour objet :

- Mise à jour des statuts de la Société suite aux cessions intervenues en date de ce jour,
- Remplacement du Président démissionnaire, Monsieur Michel Bouaziz,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise des cessions intervenues en date de ce jour, ci-avant rappelées, décident de mettre à jour les statuts, et de supprimer les mentions propres à la constitution de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir pris acte de la lettre de démission de Monsieur Michel Bouaziz de son mandat de Président en date de ce jour, désignent en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée la société Starshoes (RCS Cannes 510.636.947), représentée par M. Alexandre Bibas.

La société Starshoes intervenant aux présentes déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne pas se trouver dans une situation susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les associés décident que la société Starshoes disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des associés.

M. Alexandre Bibas

DocuSigned by:
Alexandre Bibas
BC1856379C5E4F6...

La société CLV
M. Alexandre Bibas

DocuSigned by:
Alexandre Bibas
BC1856379C5E4F6...

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

DocuSigned by:
Alexandre Bibas
BC1856379C5E4F6...

La societe Starshoes
M. Alexandre Bibas